

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE GAGNY
(Seine-Saint-Denis)
SERVICE VOIRIE

OBJET :

Avenue Fournier.

Arrêté abrogeant l'arrêté n°246-2020 portant sur le montage de grue.

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'autorisation de voirie n°114-2020 en date du 13 mars 2020, relative à l'occupation du domaine public pour l'emprise de chantier au 13-15 avenue Fournier – 93220 GAGNY,

Vu l'autorisation de voirie n°171-2020 en date du 28 mai 2020, relative à l'installation d'une grue sur la parcelle du 13-15 avenue Fournier - 93220 GAGNY,

Vu l'arrêté n°246-2020 relatif au montage de la grue,

Considérant l'arrêt de chantier prononcé le 17 juillet 2020 par arrêté municipal n°289-2020 pour non-respect des dispositions de l'autorisation n°114-2020,

Considérant que le montage de grue ne peut s'effectuer du fait de l'arrêt de chantier,

ARRÊTE

- **Article 1.-** Toutes les dispositions de l'arrêté n°246-2020 sont abrogées,
- **Article 2.-** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- **Article 3.-** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- **Article 4.-** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
 - Monsieur le Commissaire de Police,
 - Monsieur le Commandant de Brigade de Sapeurs-Pompiers,
 - Monsieur le Directeur Général des Services de la ville,
 - L'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est - 11, boulevard du Mont d'Est - 93160 NOISY LE GRAND,
 - Le pétitionnaire, la société ITB 77 – ZI Maison Neuve - 8, rue du Poitou - 91220 BRETIGNY SUR ORGE,
 - La société CODOPROM – 144 avenue Henri Ginoux – 92120 MONTROUGE,Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Gagny, le 22 juillet 2020.



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'Espace Public

Valérie Silbermann
Valérie SILBERMANN